

[Texte]

Mr. Althouse: Okay. The only reason race-horse owners have horses is to win races, too, but I see you don't have them zero rated.

Mr. Venne: That is a taxable activity.

Mr. Althouse: Yes, and what is the rationale there?

Mr. Venne: Well, again, a horse is—

Mr. Althouse: They produce horsehair, which is still something that has some use, and probably almost as much economic value as the wool.

Mr. Venne: The complaint we got on horses was again the same thing. It's because some horses are used for food. Again, once they are killed and they are put on the market as meat, they are zero rated. It's just until the point where they become meat that they are taxable. It's the same for the rabbits. We are not taxing the rabbits. Once the abattoir sells them as meat, they are zero rated.

• 1600

Mr. Althouse: What about the feed and the other things going into the rabbits? Does the farmer have to prove that the bulk of his rabbits went through an abattoir to get the money back?

Mr. Venne: He pays tax on the feed, but he also gets tax when he sells the rabbit to the abattoir. The two taxes work one against the other and he pays the difference to Revenue Canada. There would be a problem if we zero rated the rabbit without zero rating the feed. Then the farmer would be caught with a cashflow disadvantage. He would have paid tax on the feed and he would get no tax coming in when he sells the rabbit. Therefore, he would be financing the tax for a while until he gets his cheque from Revenue.

Mr. Althouse: At this point in time there is no 10% rule for the large rabbit houses on the feed. They have to pay the tax on the whole thing each time and wait until they dispose of the rabbits before they can apply it back.

Mr. Venne: They get their refund immediately when they send in their return.

Mr. Vanclief: I'd just like to clarify that. Rabbits, as you say, once they go to the abattoir become meat. How does the producer get the tax back on his cost of production on that?

Mr. Venne: The farmer, when he sells the rabbit to the abattoir, collects 7% tax. He has also paid 7% tax on all his feed and all his electricity and everything else. When he sends us the return, he pays us the tax he got from the abattoir minus the tax he paid on everything else, and that's it. The abattoir takes an input tax credit for the 7% of its cost of buying the rabbits from the farmer, but does not collect tax when they are sold because they're all for meat. They have to send a return, and we send them a cheque for the 7% paid to the farmer.

[Traduction]

M. Althouse: Très bien. Mais la seule raison pour laquelle les propriétaires de chevaux de course gardent des chevaux, c'est dans l'espoir de gagner des courses; or, les chevaux ne sont pas détaxés.

M. Venne: Il s'agit d'une activité taxable.

M. Althouse: Oui, et quelle est la logique dans ce cas-là?

M. Venne: Encore une fois, un cheval est . .

M. Althouse: Ils produisent du crin qui a une certaine utilité, et qui a sans doute plus ou moins la même valeur commerciale que la laine.

M. Venne: En ce qui concerne les chevaux, les gens se sont plaints de la même chose. C'est tout simplement parce que certains chevaux sont destinés à la boucherie. Encore une fois, une fois l'animal abattu et vendu sous forme de viande, il est détaxé. Tant que l'animal n'a pas été transformé en viande, il est taxé. C'est la même chose pour les lapins. Nous ne taxons pas les lapins. Lorsque l'abattoir les vend en tant que viande, ils sont détaxés.

M. Althouse: Qu'en est-il de la nourriture qui est donnée aux lapins et de tous les intrants de production? L'éleveur doit-il prouver que le gros de ses lapins ont été envoyés à l'abattoir pour obtenir un remboursement?

M. Venne: Il paie la taxe sur la nourriture qu'il achète, mais il touche la taxe lorsqu'il vend ses lapins à l'abattoir. Une taxe annule plus ou moins l'autre, et l'éleveur verse la différence à Revenue Canada. Il y aura un problème si les lapins étaient détaxés sans que la nourriture le soit. Dans ce cas-là, l'éleveur serait désavantagé sur le plan moyens d'autofinancement. Il aurait à payer la taxe sur les aliments et il ne toucherait pas de taxe lors de la vente de ses lapins. Dans pareille situation, il financerait la taxe pendant un petit moment, en attendant de recevoir son chèque du ministère du Revenu.

M. Althouse: À l'heure actuelle, il n'y a pas de règle des 10 p. 100 pour la nourriture achetée par les gros élevages de lapins. Ils doivent payer la taxe sur le tout chaque fois et attendre de vendre leurs lapins avant de pouvoir demander un remboursement.

M. Venne: Ils touchent un remboursement dès qu'ils envoient leur déclaration.

M. Vanclief: J'aimerais que cela soit tiré au clair. Dès que les lapins sont envoyés à l'abattoir ils deviennent de la viande. Comment le producteur récupère-t-il la taxe correspondant à ses coûts de production?

M. Venne: Lorsque l'éleveur vend ses lapins à l'abattoir, il touche la taxe de 7 p. 100. D'un autre côté, il a payé une taxe de 7 p. 100 sur l'ensemble des aliments qu'il a achetés ainsi que sur ses notes d'électricité et tout le reste. Lorsqu'il nous envoie sa déclaration, il nous verse la taxe qu'il a touché de l'abattoir moins la taxe qu'il a payé sur tout le reste, un point c'est tout. L'abattoir touche un crédit de taxe sur intrant pour les 7 p. 100 versés lors de l'achat des lapins à l'éleveur, mais il ne touche pas de taxe lorsqu'il vend la viande. Il doit nous faire parvenir une déclaration, et nous lui envoyons un chèque correspondant aux 7 p. 100 versés à l'éleveur.